

N°524 – 16 MARS 2008

## RP : Négociation et CTP pour éviter le pire

SUITE AU MOUVEMENT DE GREVE DE FEVRIER DERNIER, L'ADMINISTRATION A MIS EN PLACE DES MESURES « PUNITIVES » EN REGION PARISIENNE. LE SNCTA A DENONCE CETTE METHODE MAIS A TRAVAILLE ET NEGOCIE POUR ASSOULIR AUTANT QUE POSSIBLE LES FEUILLES DE ROUTE FIXEES ET POUR LEVER LES CONTRAINTES IMPOSEES DANS LES 3 CENTRES CONCERNES

### ROISSY : PARTICIPATION AU CTP ET NEGOCIATION PERMETTENT DE LEVER LES MESURES

Le chef d'organisme de Roissy a présenté les résultats des discussions et les aménagements de la feuille de route validés en CTP.

#### Intervention de la CFTC

« Les personnels ont prouvé leur bonne volonté et restent prêts à travailler. Les personnels considèrent que la mise en

place d'un badge électronique aurait un effet très négatif compte tenu des éléments validés en CTP. »

#### Intervention du SNCTA

« Compte tenu du travail réalisé et des efforts consentis, le SNCTA considère que la note de service doit être abrogée et le badge abandonné immédiatement. »

#### Administration

Les différents GT issus du CTP et les aménagements importants sur le service minimum à Roissy permettent au Directeur général d'annoncer **l'abrogation immédiate de la note de service sur l'émergement et l'abandon de la badgeuse.**

### ATHIS MONS : LA FORMALISATION EN CTP DE L'ACCORD DU SNCTA ATTENDUE

Le chef de centre a exposé l'accord signé dès mercredi matin avec la section locale SNCTA.

Compte tenu des communications contradictoires, il a souhaité **retracer fidèlement le déroulement des événements de ces derniers jours :**

■ Il a rappelé qu'il n'y avait eu aucune négociation avec les syndicats avant le CTP.

■ Le 12 mars, le quorum n'étant pas atteint, le CTP local n'a pu se tenir.

■ Présent, le SNCTA a alors demandé une réunion formelle de concertation avec l'administration.

■ Après 3 heures de négociations un accord local entre l'administration et les représentants du SNCTA a été signé dès le 12 au matin.

■ Après ces négociations la CGT a validé les termes de l'accord signé en bilatérale avec l'administration.

Le chef de centre a détaillé point par point l'intégralité de « l'accord SNCTA ».

Après cet exposé précis, le Directeur général a donné la parole aux syndicats.

#### Intervention de la CGT

« Je confirme les propos du chef de centre. Il y a eu 2 réunions préalables au

### Clarification nécessaire et CTP au plus vite

Le SNCTA remercie chaleureusement sa section d'Athis-Mons pour le travail réalisé et pour son initiative de négociation en lieu et place d'un premier CTP qui n'a pas pu se tenir. Cette démarche courageuse a le double mérite de trouver une sortie de crise pour tous les ICNA d'Athis-Mons et de rassembler tous les syndicats.

En séance la CGT confirme sa volonté de participer à un CTP au plus vite et son soutien à l'accord du SNCTA.

**La fin d'une punition inadmissible pour les ICNA du CRNA Nord est donc prévue dès l'issue du CTP qui devrait se tenir mardi ou mercredi au plus tard.**

*CTP qui ont permis de déblayer le terrain. La CGT n'a pas de divergence par rapport à ce qui a été signé par le SNCTA. Sur le service minimum la CGT considère que c'est un point national. On n'est pas opposé à en parler, cela fait d'ailleurs 10 ans que la CGT demande de toiletter la loi de 1984 pour mieux prendre en compte les évolutions des dernières années.*

#### Interventions du SNCTA

■ **Question du SNCTA :** Quels sont les éléments qui ont été déblayés avant le CTP ?

- **Réponse :** Aucune négociation n'a eu lieu avant le CTP ni avec le SNCTA, ni avec la CGT. Les organisations syndicales ont demandé de retirer ou de modifier des points, ce qui a été refusé en dehors du CTP. Rien n'a donc été déblayé avant la bilatérale avec le SNCTA.

■ **Question du SNCTA :** Quelles sont les nouvelles avancées apportées depuis l'accord entre le SNCTA et l'administration ?

- **Réponse :** Aucune nouvelle avancée depuis cet accord. Aucune modification n'a été apportée au document signé par le SNCTA.

■ **Demande du SNCTA** : *Compte tenu de cet accord le SNCTA demande la suspension de la note de service en attendant le CTP qui formalisera l'accord et annulera définitivement les mesures de rétorsion.*

■ Le Directeur général refuse cette demande. Il déclare « être prêt, comme pour Roissy, à lever rapidement les mesures

d'émargement à Athis-Mons à une condition : la tenue d'un CTP sur la base de l'accord signé par le SNCTA, auquel sera ajouté la présentation du système de badge. »

**Le SNCTA et la CGT s'engagent pour un CTP au plus vite à Athis**

### Prochain CTP

Le DG a demandé d'organiser un CTP au plus vite puisque tout les syndicats rejoignent le texte signé mercredi matin.

Le SNCTA s'est déclaré prêt.

La CGT s'est dite également prête à le tenir au plus vite.

Le Chef de centre a proposé le mardi 18 mars.

Le SNCTA y participera. La CGT a répété « être prête mais ne pas pouvoir se prononcer pour sa section locale ».

## ORLY : UN ACCORD JUGE PROMETTEUR MAIS INSUFFISANT PAR LE DIRECTEUR GENERAL

En l'absence de quorum, le CTP n'a pas pu se tenir. Le chef d'organisme a présenté les éléments d'un accord trouvé entre la CFDT et la CGT signé jeudi soir.

Le Directeur général a ensuite donné la parole aux syndicats.

### Intervention de la CFDT

« Nous ne sommes pas opposés à parler du service minimum mais l'administration doit, avant toute discussion, clarifier son objectif d'amélioration en terme de volume de trafic. Est-ce qu'on doit parler de 50% de la capacité ou 50% du trafic ? Dans tous les cas il n'est pas question de mettre en place un mécanisme qui de facto supprimerait le droit de grève des contrôleurs d'Orly. »

### Intervention du SNCTA

■ Le SNCTA trouve dommage que l'accord trouvé ne se soit pas concrétisé directement en CTP. Cela aurait évité aux ICNA d'Orly de subir encore un peu plus longtemps les mesures punitives et vexatoires de l'administration.

■ Sans revenir sur tous les points de l'accord, le SNCTA est intervenu sur les modalités choisies à Orly pour l'archivage des grilles d'armement. Le relevé de conclusion stipule **qu'à Orly le service aura accès aux grilles** réalisées a posteriori par les chefs de tour. Le SNCTA estime cette dérive inquiétante pour les personnels. A Roissy, Athis-Mons et Bordeaux **seule la Subdivision Qualité de service** a accès à ces fichiers, pendant une durée limitée (durée de conservation des enregistrements légaux).

Les syndicats sont restés sourds à notre proposition d'amendement. Un syndicat s'est même insurgé de cette demande, en considérant que le SNCTA ne pouvait pas intervenir sur un accord majoritaire... dont acte. Le SNCTA respecte les accords majoritaires, mais les personnels jugeront.

*Le SNCTA condamne les dérives de l'administration qui semble vouloir utiliser, à Orly, les grilles à d'autres fins que la qualité de service...*

En l'état **le SNCTA désapprouve cette écriture** et alerte les personnels sur les conséquences et les dérives possibles. Le SNCTA avertit formellement l'administration : il n'est pas question d'étendre cette mesure !

### Réponse de l'administration

Elle entend la demande du SNCTA et n'est pas opposée à une réécriture avec l'approbation des syndicats signataires.

Pour la suite, le DG a rappelé que le point sur **le service minimum était essentiel**. Il veut donc voir le CTP formaliser des éléments de l'accord trouvé localement ainsi que les points du service minimum. Ensuite les mesures en vigueur pourront s'arrêter et l'information sur « la badgeuse » n'ira pas plus loin. Conforme aux autres centres !

## En résumé...

**Roissy** : la feuille de route telle qu'amendée par le CTP permet la **levée immédiate des mesures en vigueur**.

**Athis-Mons** : un CTP validant l'accord obtenu par le SNCTA et incluant le point d'information sur la « badgeuse » permettrait de lever les mesures instantanément. Le SNCTA s'est rendu disponible dès que possible.

**Orly** : la tenue du CTP de jeudi prochain, incluant les mesures sur le service minimum, devrait permettre la levée des contraintes.

Le SNCTA félicite chaleureusement ses adhérents et ses représentants qui ont donné le tempo de la sortie de crise dès le 12 mars, en négociant sans compromission lors du CTP à Roissy, et en construisant un accord plébiscité au CRNA Nord.

Il remercie également les sympathisants, de plus en plus nombreux, qui par leurs messages ou leurs idées ont contribué à défendre les valeurs et les méthodes d'un syndicalisme moderne et efficace : concertation et négociation sans compromission.